



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

16 janvier 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine tenue le 16 janvier 2024, à la mairie, sous la présidence du maire Antonin Valiquette, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Antonin Valiquette, maire
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M. Hugues Lafrance, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée
Mme Linda Lebel, conseillère du village de L'Île-du-Havre-Aubert

Sont aussi présentes :

Mme Danielle Chevrette, directrice générale par intérim
Mme Alexandra Vigneau, greffière

Quelque vingt-cinq personnes assistent également à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h 12 par le maire, Antonin Valiquette.

R2401-1158

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Benoit Arseneau,
appuyée par Madame Linda Lebel,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1 Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 12 et 13 décembre 2023
- 3.2 Approbation du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 13 décembre 2023
4. Rapport des comités
5. Approbation de la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

16 janvier 2024

- 7.1 Administration
- 7.2 Services administratifs et trésorerie
 - 7.2.1 Dépôt d'une demande d'aide financière – Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement – Société d'habitation du Québec
- 7.3 Ressources humaines
 - 7.3.1 Embauche – Direction générale de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
- 7.4 Travaux publics
- 7.5 Sécurité incendie et de la sécurité publique
- 7.6 Service du développement du milieu, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
 - 7.6.1 Autorisation de signature – Bail d'accès public pour l'ancien quai sud – Village de Pointe-aux-Loups
- 7.7 Loisir, culture et vie communautaire
- 7.8 Infrastructures et bureau de projets
 - 7.8.1 Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 482 – Services professionnels en ingénierie – Centre communautaire de Grande-Entrée
 - 7.8.2 Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 483 – Services professionnels en architecture – Centre communautaire de Grande-Entrée
- 7.9 Réglementation municipale
 - 7.9.1 Avis de motion – Règlement d'imposition n° 2024-01 décrétant les différents taux de taxes et compensations pour l'année financière 2024
 - 7.9.2 Dépôt du projet de règlement d'imposition n° 2024-01 décrétant les différents taux de taxes et compensations pour l'année financière 2024
 - 7.9.3 Avis de motion – Règlement n° 2024-02 modifiant le Règlement n° 2002-13 imposant une compensation annuelle pour pourvoir aux dépenses de fonctionnement du service d'aqueduc
 - 7.9.4 Dépôt du projet de règlement n° 2024-02 modifiant le Règlement n° 2002-13 imposant une compensation annuelle pour pourvoir aux dépenses de fonctionnement du service d'aqueduc
 - 7.9.5 Avis de motion – Règlement n° 2024-03 modifiant le Règlement n° 2002-14 imposant une compensation



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

16 janvier 2024

- annuelle pour pourvoir aux dépenses de fonctionnement du service d'égout
- 7.9.6 Dépôt du projet de règlement n° 2024-03 modifiant le Règlement n° 2002-14 imposant une compensation annuelle pour pourvoir aux dépenses de fonctionnement du service d'égout
- 7.9.7 Avis de motion – Règlement n° 2024-04 modifiant le Règlement n° 2023-12 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
- 7.9.8 Dépôt du projet de règlement n° 2024-04 modifiant le Règlement n° 2023-12 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
- 7.9.9 Avis de motion – Règlement n° 2024-05 autorisant des honoraires professionnels relatifs à l'établissement de plans et devis et à des études préliminaires dans le cadre du projet de construction d'un centre communautaire à Grande-Entrée et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût, dont un emprunt de 440 000 \$ remboursable en 25 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt
- 7.9.10 Dépôt du projet de règlement n° 2024-05 autorisant des honoraires professionnels relatifs à l'établissement de plans et devis et à des études préliminaires dans le cadre du projet de construction d'un centre communautaire à Grande-Entrée et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût, dont un emprunt de 440 000 \$ remboursable en 25 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt
8. Affaires diverses
9. Période de questions
10. Clôture de la séance

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

R2401-1159

Approbaton des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 12 et 13 décembre 2023

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 12 et 13 décembre 2023.

Sur une proposition de Hugues Lafrance,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver ces procès-verbaux tels qu'ils ont été rédigés.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

16 janvier 2024

R2401-1160

Approbation du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 13 décembre 2023

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 13 décembre dernier.

Sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Hugues Lafrance,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé, d'entériner les décisions prises lors de cette séance et de les rendre exécutoires à la date de la séance du comité exécutif.

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

R2401-1161

APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques à ratifier et des comptes à payer pour la période du 28 novembre au 18 décembre 2023 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de Benoit Arseneau,
appuyée par Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 2 530 161,96 \$.

CORRESPONDANCE

Aucune liste de correspondance d'intérêt public n'a été déposée au conseil depuis la dernière séance.

SERVICES MUNICIPAUX

SERVICES ADMINISTRATIFS ET TRÉSORERIE

R2401-1162

Dépôt d'une demande d'aide financière – Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement – Société d'habitation du Québec

CONSIDÉRANT la pénurie de logements qui persiste sur le territoire de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

16 janvier 2024

CONSIDÉRANT QUE la problématique du manque de logements tend à s'accroître durant la période estivale;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu pour la Municipalité de pouvoir offrir de l'hébergement temporaire aux citoyens qui pourraient se retrouver en situation d'itinérance;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) souhaite soutenir financièrement les municipalités qui aident les ménages se retrouvant sans logis;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de ce programme, la Société d'habitation du Québec et la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine doivent conclure une entente de financement;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil municipal des Îles-de-la-Madeleine autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement;

que le conseil s'engage à respecter les conditions dudit programme en contrepartie de l'obtention d'une aide financière de la SHQ;

que la directrice des services administratifs et de la trésorerie soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, la demande d'aide financière et à fournir tous les documents et renseignements requis à cette fin à la Société d'habitation du Québec ainsi que l'entente relative au financement à intervenir dans le cadre de ce programme le cas échéant.

RESSOURCES HUMAINES

R2401-1163

Embauche – Direction générale de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT QU' en septembre dernier, madame Ariane Cummings quittait ses fonctions de directrice générale de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et de la Communauté maritime pour relever de nouveaux défis;

CONSIDÉRANT QU' une directrice générale par intérim assume la fonction depuis le départ de madame Cummings;

CONSIDÉRANT QU' un comité de sélection, composé du maire, d'un conseiller et de la directrice générale par intérim, a rencontré plusieurs candidats dans le cadre du processus de dotation du poste de directeur général;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

16 janvier 2024

CONSIDÉRANT QU' à la suite des résultats des entrevues et du test psychométrique, le comité de sélection a retenu de façon unanime la candidature de madame Sharon Clavet;

CONSIDÉRANT QUE madame Clavet a accepté le contrat de travail qui lui a été soumis;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Hugues Lafrance,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil procède à l'embauche de madame Sharon Clavet à titre de directrice générale de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et de la Communauté maritime à compter du 26 février 2024 et qu'à cette fin le maire, Antonin Valiquette, soit autorisé à signer le contrat de travail de madame Clavet.

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME

R2401-1164

Autorisation de signature – Bail d'accès public pour l'ancien quai sud – Village de Pointe-aux-Loups

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a déjà déclaré son intérêt pour le site de l'ancien quai sud du village de Pointe-aux-Loups en adoptant la résolution n° CE2107-700 qui autorise le dépôt d'une demande d'acquisition auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, lors de sa séance tenue le 19 juillet 2021;

CONSIDÉRANT le plan proposé à cet effet et accepté par la Direction de l'émission et de la gestion des droits d'occupation du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu pour le conseil municipal d'autoriser la signature d'un bail d'accès public avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs relativement au site de l'ancien quai sud du village de Pointe-aux-Loups;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Benoit Arseneau,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

16 janvier 2024

No. de résolution
ou annotation

d'autoriser la greffière à signer, pour et au nom de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, un bail d'accès public pour l'ancien quai sud de Pointe-aux-Loups ainsi que tout document afférent;

de confirmer auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs que le site sera utilisé exclusivement à des fins non lucratives favorisant l'accès au plan d'eau.

INFRASTRUCTURES ET BUREAU DE PROJETS

R2401-1165

Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 482 – Services professionnels en ingénierie – Centre communautaire de Grande-Entrée

CONSIDÉRANT QUE le conseil entend réaliser des travaux visant la construction d'un centre communautaire dans le village de Grande-Entrée;

CONSIDÉRANT QUE la Direction des infrastructures et du bureau de projets a lancé, le 24 novembre dernier, un appel d'offres public en vue de requérir des services professionnels en ingénierie dans le cadre de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions conformes ont été reçues et qu'au terme de l'évaluation de ces dernières, une note de qualification de 70 % et plus leur a été attribuée;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a complété l'analyse des offres reçues et que les résultats obtenus à l'égard de chacune des soumissions sont les suivants :

Firme	Note intérimaire (qualité)	Prix	Note finale
Côté-Jean et Associés inc.	85.25	248 000 \$	5.45
Tetra Tech QI inc.	82	276 490 \$	4.77
Kwatroe Experts-conseil inc.	82	180 000 \$	7.33

CONSIDÉRANT QUE l'offre soumise par la firme Kwatroe Experts-conseils inc. a obtenu le meilleur pointage final;

CONSIDÉRANT QUE le financement relatif aux services professionnels est tributaire de l'approbation d'un règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation qui finance les dépenses admissibles de ce projet jusqu'à hauteur de 85 %;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

16 janvier 2024

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Gaétan Richard,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'octroyer le contrat de services professionnels en ingénierie, conformément à l'appel d'offres n° 482, à la firme Kwatroe Experts-conseils inc., au prix de 180 000 \$ plus les taxes applicables, et ce, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt n° 2024-05;

d'autoriser le directeur des infrastructures et du bureau de projets, ou en son absence, la directrice des services administratifs et de la trésorerie à signer tout document relatif à ce contrat;

Cette dépense sera financée au moyen du règlement d'emprunt n° 2024-05 et de la subvention à venir du programme PRACIM du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

R2401-1166

Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 483 – Services professionnels en architecture – Centre communautaire de Grande-Entrée

CONSIDÉRANT QUE le conseil entend réaliser des travaux visant la construction d'un centre communautaire dans le village de Grande-Entrée;

CONSIDÉRANT QUE la Direction des infrastructures et du bureau de projets a lancé, le 24 novembre dernier, un appel d'offres public en vue de requérir des services professionnels en architecture dans le cadre de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE parmi les six soumissions reçues, cinq sont conformes et ont obtenu une note de qualification de 70 % et plus;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a complété l'analyse des offres conformes, dont les résultats sont les suivants :

Firme	Note intérimaire (qualité)	Prix (avant taxes)	Note finale
Coursol Miron Architectes inc.	72.35	208 040,00 \$	5.88
Cardin Julien inc.	90.5	242 240,00 \$	5.80
BALSA + PBA consortium d'architectes	85.75	256 120,30 \$	5.30
Bourgeois Lechasseur, architectes	78.5	175 000,00 \$	7.34
Architectes Clermont St-Germain associés s.e.n.c.	78.25	169 150,00 \$	7.58



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

16 janvier 2024

CONSIDÉRANT QUE l'offre soumise par la firme Architectes Clermont St-Germain associés s.e.n.c. a obtenu le meilleur pointage final;

CONSIDÉRANT QUE le financement des services professionnels est tributaire de l'approbation d'un règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation qui finance les dépenses admissibles de ce projet jusqu'à hauteur de 85 %;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Hugues Lafrance,
appuyée par Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'octroyer le contrat de services professionnels en architecture, conformément à l'appel d'offres n° 483, à la firme Architectes Clermont St-Germain associés s.e.n.c, au prix forfaitaire de 169 150 \$ plus les taxes applicables, et ce, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt n° 2024-05;

d'autoriser le directeur des infrastructures et du bureau de projets, ou en son absence, la directrice des services administratifs et de la trésorerie à signer tout document relatif à ce contrat;

Cette dépense sera financée au moyen du règlement d'emprunt n° 2024-05 et de la subvention à venir du programme PRACIM du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

R2401-1167

Avis de motion – Règlement d'imposition n° 2024-01 décrétant les différents taux de taxes et compensations pour l'année financière 2024

Le conseiller, Roger Chevarie, donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement d'imposition décrétant les différents taux de taxes et compensations pour l'année financière 2024.

R2401-1168

Dépôt du projet de règlement d'imposition n° 2024-01 décrétant les différents taux de taxes et compensations pour l'année financière 2024

CONSIDÉRANT l'adoption du budget 2024 de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et de la Communauté maritime lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 13 décembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prévoit adopter son règlement d'imposition établissant les taux de taxes et compensations pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné quant à la présentation d'un tel règlement séance tenante;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

16 janvier 2024

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la loi, tout projet de règlement doit être déposé à une séance préalable à celle de l'adoption d'un règlement;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil municipal des Îles-de-la-Madeleine prenne acte du dépôt du projet de règlement de taxation n° 2024-01 séance tenante.

R2401-1169

Avis de motion – Règlement n° 2024-02 modifiant le Règlement n° 2002-13 imposant une compensation annuelle pour pourvoir aux dépenses de fonctionnement du service d'aqueduc

Le conseiller, Richard Leblanc, donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement n° 2002-13 imposant une compensation annuelle pour pourvoir aux dépenses de fonctionnement du service d'aqueduc.

R2401-1170

Dépôt du projet de règlement n° 2024-02 modifiant le Règlement n° 2002-13 imposant une compensation annuelle pour pourvoir aux dépenses de fonctionnement du service d'aqueduc

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le budget de l'exercice financier 2024 en séance extraordinaire le 13 décembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le 18 mars 2002, le Règlement imposant une compensation annuelle pour pourvoir aux dépenses de fonctionnement du service d'aqueduc;

CONSIDÉRANT le conseil souhaite modifier le règlement n° 2002-13 afin de respecter les orientations prises lors de l'adoption du budget;

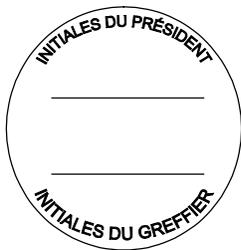
CONSIDÉRANT QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné séance tenante;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la loi, tout projet de règlement doit être déposé à une séance préalable à celle de l'adoption d'un règlement;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil municipal des Îles-de-la-Madeleine prenne acte du dépôt du projet de règlement n° 2024-02 séance tenante.



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

16 janvier 2024

No. de résolution
ou annotation

R2401-1171

Avis de motion – Règlement n° 2024-03 modifiant le Règlement n° 2002-14 imposant une compensation annuelle pour pourvoir aux dépenses de fonctionnement du service d'égout

Le conseiller, Benoit Arseneau, donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement n° 2002-14 imposant une compensation annuelle pour pourvoir aux dépenses de fonctionnement du service d'égout.

R2401-1172

Dépôt du projet de règlement n° 2024-03 modifiant le Règlement n° 2002-14 imposant une compensation annuelle pour pourvoir aux dépenses de fonctionnement du service d'égout

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le budget de l'exercice financier 2024 en séance extraordinaire le 13 décembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le 18 mars 2002, le Règlement imposant une compensation annuelle pour pourvoir aux dépenses de fonctionnement du service d'égout;

CONSIDÉRANT le conseil souhaite modifier le règlement n° 2002-13 afin de respecter les orientations prises lors de l'adoption du budget;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné séance tenante;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la loi, tout projet de règlement doit être déposé à une séance préalable à celle de l'adoption d'un règlement;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Benoit Arseneau,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil municipal des Îles-de-la-Madeleine prenne acte du dépôt du projet de règlement n° 2024-03 séance tenante.

R2401-1173

Avis de motion – Règlement n° 2024-04 modifiant le Règlement n° 2023-12 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

La conseillère, Linda Lebel, donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement n° 2023-12 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine.



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

16 janvier 2024

No. de résolution
ou annotation

R2401-1174

Dépôt du projet de règlement n° 2024-04 modifiant le Règlement n° 2023-12 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté, en octobre 2023, le Règlement établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier ce règlement pour y apporter des corrections mineures;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné quant à la présentation d'un tel règlement séance tenante;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la loi, tout projet de règlement doit être déposé à une séance préalable à celle de l'adoption d'un règlement;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Madame Linda Lebel,
appuyée par Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil municipal des Îles-de-la-Madeleine prenne acte du dépôt du projet de règlement n° 2024-04 séance tenante.

R2401-1175

Avis de motion – Règlement n° 2024-05 autorisant des honoraires professionnels relatifs à l'établissement de plans et devis et à des études préliminaires dans le cadre du projet de construction d'un centre communautaire à Grande-Entrée et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût, dont un emprunt de 440 000 \$ remboursable en 25 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt

Le conseiller, Gaétan Richard, donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement autorisant des honoraires professionnels relatifs à l'établissement de plans et devis et à des études préliminaires dans le cadre du projet de construction d'un centre communautaire à Grande-Entrée et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût, dont un emprunt de 440 000 \$ remboursable en 25 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt.



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

16 janvier 2024

No. de résolution
ou annotation

R2401-1176

Dépôt du projet de règlement n° 2024-05 autorisant des honoraires professionnels relatifs à l'établissement de plans et devis et à des études préliminaires dans le cadre du projet de construction d'un centre communautaire à Grande-Entrée et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût, dont un emprunt de 440 000 \$ remboursable en 25 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec (PRACIM) rend admissible le projet de centre communautaire à Grande-Entrée, conditionnellement au respect de certaines dispositions, dont celle de recourir à des services professionnels relativement à la préparation de plans et devis requis pour ce projet de construction;

CONSIDÉRANT QUE le PRACIM finance le projet jusqu'à concurrence de 85 % des dépenses encourues, mais qu'il y a lieu pour le conseil de contracter un emprunt visant à payer les dépenses relatives aux services professionnels en attendant l'octroi de la subvention qui sera versée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné séance tenante;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la loi, tout projet de règlement doit être déposé à une séance préalable à celle de l'adoption d'un règlement;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Gaétan Richard,
appuyée par Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil municipal prenne acte du dépôt du projet de règlement n° 2024-05 séance tenante.

AFFAIRES DIVERSES

Aucun nouveau point n'est porté aux affaires diverses.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

16 janvier 2024

- Projet de centre communautaire à Grande-Entrée – Règlement d'emprunt pour les honoraires professionnels en vue d'obtenir une estimation à jour des coûts du projet – Souhaite avoir le comparatif avec les coûts du garage municipal.
- Sanitaires au site de La Côte – Évolution du dossier – Mentionne d'autres travaux d'entretien d'infrastructures requis autour du site.
- Taxe commerciale relative à l'hébergement touristique :
 - Dépose au conseil un document portant sur la taxation des résidences secondaires à vocation touristique (argumentaire et questionnement);
 - Déploie la réception d'un compte (arrérage) en novembre-décembre pour l'année 2023;
 - Déploie le manque de communication de la Municipalité devant l'ampleur des hausses de taxes;
 - Demande l'intervention du conseil pour qu'il fasse tout en son pouvoir en vue d'atténuer les impacts de cette taxe;
 - Fait part au conseil d'un sentiment d'injustice – Taxation résidentielle et commerciale – Même type d'activité;
 - Souligne l'iniquité d'une taxe annuelle alors que la durée de l'occupation est de quelques mois;
 - Souhaite obtenir le pourcentage des comptes de taxes en souffrance qui ont dû payer des intérêts;
 - Demande si le délai a été respecté concernant la transmission des arrérages pour 2023;
 - Souhaite avoir une vue d'ensemble de l'impact de cette taxation – L'offre d'hébergement touristique (volume et type);
 - Mentionne au conseil les impacts probables de cette taxe – Moins de location court terme (fermetures envisagées).
- Réglementation sur la redevance touristique (30 \$).
- L'avenir du tourisme aux Îles – Fait part au conseil de ses préoccupations – Demande quelles sont les limites acceptables pour les visiteurs quant au coût d'un séjour sur l'archipel.

R2401-1177

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de lever la séance à 22 h 12.

Antonin Valiquette, maire

Alexandra Vigneau, greffière